

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 28
- présents : 20
- votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq le 13 du mois de novembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier  
Date de convocation : 06/11/2025

**PRESENTS :** Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, DOMBRAT Philippe, GENOUD Monique, MERMIN Philippe, DEHEDIN José, HERITEAU Annelise, GIRAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLET Christine

**ABSENT(S) EXCUSES :**  
REAL-LEFAY Sandra a donné procuration à HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, MAGNIEZ Anne, LAVY Christèle, BIAGINI Stéphane, LE BOURBOUACH Yannick, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

**SECRETAIRE :** MERMIN Philippe

**D2025\_111305**

**OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2026**

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule que le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à débat au Conseil et est annexé à la délibération.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venu modifier les articles du Code Général des Collectivités Locales relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB). Il est ainsi précisé que l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,  
PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.**

*Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire,

Olivier JACQUIER



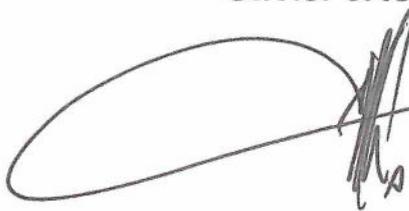
Le secrétaire,

Philippe MERMIN



Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal  
du 13/11/2025

Le Maire,  
Olivier JACQUIER



Le secrétaire,  
Philippe MERMIN



# Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

## CM DU 13 NOVEMBRE 2025

**bons**  
en-Chablais 

## Introduction

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales oblige les communes de plus de 3 500 habitants à tenir un débat sur les orientations générales dans les deux mois précédant l'examen du budget de l'exercice.

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a introduit de nouvelles mesures précisées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Ainsi, le rapport devra comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- Des éléments relatifs au personnel : structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail dans la commune...

Ce rapport a pour vocation d'éclairer le futur vote des élus par la définition des priorités qui seront retranscrites dans le budget primitif et, depuis l'instauration de ces nouvelles dispositions, doit permettre l'évaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques concernant 2025 et qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget Primitif (BP) 2026 au mois de décembre prochain.

1) Rétrospective du budget principal 2019-2025

1-1) Analyse du fonctionnement

- a. Les recettes réelles de fonctionnement
- b. Les charges réelles de fonctionnement
- c. Les taux d'épargne

1-2) Analyse de l'investissement

- a. Les dépenses d'investissements et leurs financements
- b. La situation par rapport à la dette

2) Perspectives 2026

2-1) Contexte économique national/ Loi de finances 2026 et conséquences au niveau local

2-2) Orientations budgétaires 2026 pour le budget principal de Bons-en-Chablais

- a. Les recettes réelles de fonctionnement
- b. Les charges réelles de fonctionnement
- c. Les taux d'épargne
- d. Les dépenses d'investissement et leur financement

2-3) Focus ressources humaines (budget mairie, centre de santé, école de musique)

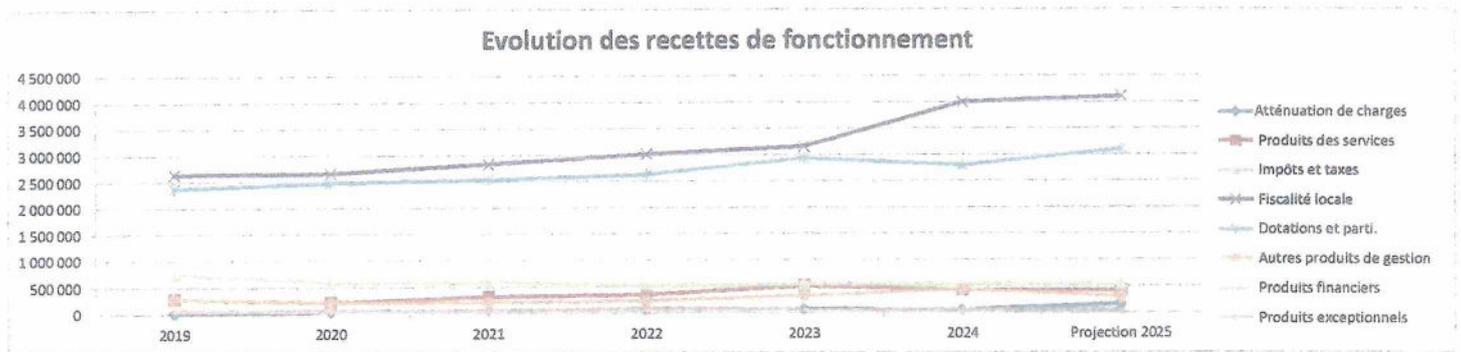
2-4) Orientations budgétaires des budgets annexes (Centre de Santé, EMMTD)



1) Rétrospective du budget principal 2019-2025 : les données 2025 sont prévisionnelles.

1-1) Analyse du fonctionnement

a. Les recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement progresseraient de +4.71% entre le réalisé au 31/12/2024 et la projection au 31/12/2025 (+ 393K€).

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le 18/11/2025

S<sup>2</sup>LOW

ID : 074-217400431-20251113-D2025\_111305-DE

### Recettes réelles de fonctionnement

		2024	Prévision 2025	Variation €	Variation %
chapitre 013	Atténuation de charges	57 060	167 683	110 623	193.87%
chapitre 70	Produits des services	425 679	426 694	1 015	0.24%
chapitre 73	Impôts et taxes	540 456	540 456	-	0.00%
chapitre 731	Fiscalité locale	4 000 706	4 103 137	102 431	2.56%
chapitre 74	Dotations et parti.	2 802 310	3 104 366	302 056	10.78%
chapitre 75	Autres produits de gestion	433 399	301 915	- 131 484	-30.34%
chapitre 76	Produits financiers	65 798	65 801	3	0.00%
chapitre 77	Produits exceptionnels	24 358	1 300	- 23 058	-94.66%
	dont produits de cession	4 500	1 000	- 3 500	-77.78%
chapitre 78	Reprises sur amort. et prov.	135	31 556	31 421	
	<b>TOTAL</b>	<b>8 349 901</b>	<b>8 742 909</b>	<b>393 008</b>	<b>4.71%</b>

Le chapitre 70 Produit des services devrait être équivalent à 2024.

Le chapitre 73 Impôts et taxes est constitué de l'attribution de compensation de Thonon agglo (537 432€) et du FNGIR (3 024€) qui sont stables.

Le chapitre 731 Fiscalité locale comporte notamment les recettes des taxes foncières et d'habitation, des taxes additionnelles sur les droits de mutation, de la taxe sur la consommation finale d'électricité et des droits de place. Il représente 46.9% des recettes réelles totales 2025. L'augmentation des bases de 1.7% a généré 60k€ de recettes supplémentaires. Les recettes de taxe additionnelle sur les droits de mutation sont à nouveau en hausse (environ +100k€ entre 2024 et 2025). La taxe sur la consommation finale d'électricité collectée et redistribuée par le Syane n'est à ce jour pas connue et pourrait être en baisse. Ce chapitre augmenterait de 102K€ au global.

Le chapitre 74 Dotations et participations est composé principalement des dotations de l'Etat et des fonds frontaliers. Il représente 35.5% des recettes réelles totales dans la projection au 31/12/2025. Il augmenterait de 302K€ entre 2024 et 2025. Les dotations de l'Etat ont augmenté de 205K€ en lien avec l'augmentation de la population et avec l'augmentation des taux de fiscalité qui a déclenché une dotation liée à l'effort fiscal de la commune: la Dotation Nationale de Péréquation qui s'est élevé à 102k€. Les fonds frontaliers sont également très contributeurs de cette hausse puisque la commune a touché 114k€ de plus qu'en 2024 (40 frontaliers en plus et montant moyen par frontalière plus élevé par rapport à 2024).

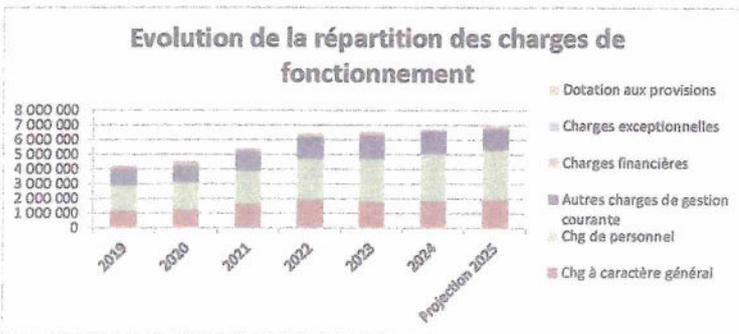
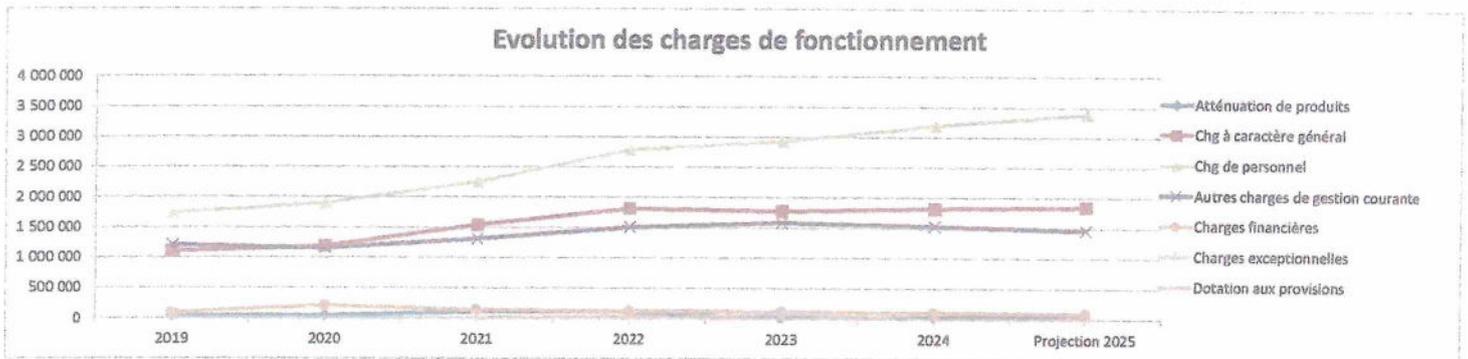
Le chapitre 75 Autres produits de gestion est en baisse, notamment car en 2025, le trop perçu 2024 de la FOL a été directement diminué des versements de subvention et n'a pas été encaissé comme une recette. On retrouve en parallèle une baisse dans les dépenses de subvention.

Le chapitre 013 d'atténuation de charges est en forte augmentation car la collectivité a touché en 2025 des remboursements d'indemnités journalières portant sur les années 2017-2018 suite à un long processus de liquidation judiciaire de l'ancienne assurance statutaire pour un montant de 79k€ ainsi que le rattrapage des IJ 2024-2025 d'un agent en longue maladie pour 31k€.

1) Rétrospective du budget principal 2019-2025

1-1) Analyse du fonctionnement

b. Les charges de fonctionnement



Les charges réelles de fonctionnement progresseraient de +3.32% entre le réalisé au 31/12/2024 et la projection au 31/12/2025.



Dépenses réelles de fonctionnement					
		2024	Prévision 2025	Variation €	Variation %
chapitre 014	Atténuation de produits	35 001	79 582	44 582	127.37%
chapitre 011	Chg à caractère général	1 816 504	1 896 301	79 797	4.39%
chapitre 012	Chg de personnel	3 193 886	3 374 508	180 622	5.66%
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 525 822	1 452 864	- 72 959	-4.78%
chapitre 66	Charges financières	108 498	96 448	- 12 050	-11.11%
chapitre 67	Charges exceptionnelles	732	500	- 232	-31.74%
chapitre 68	Dotation aux provisions		2 124	2 124	
	<b>TOTAL</b>	<b>6 680 443</b>	<b>6 902 326</b>	<b>221 884</b>	<b>3.32%</b>

Le chapitre 011 Charges à caractère général représente 27.5% des dépenses:

- en augmentation de +4.3% entre 2024 et 2025.
- les dépenses d'énergie se sont globalement stabilisées
- les comptes d'entretien et réparation sur les bâtiments sont impactés à la hausse notamment à cause de nombreuses réparations sur les systèmes de chauffage et les portes sectionnelles.
- Le chapitre 014 Atténuations de produits augmente car depuis 2022 jusqu'en 2024 inclus, la commune n'était plus redevable du FPIC et l'est redevenu en 2025.

Le chapitre 012 Charges de personnel a augmenté de +181 K€ notamment à cause de l'augmentation de 3% du taux de CNRACL et d'1% d'URSSAF (compensé auparavant) dont l'impact est d'au moins +55k€. Le montant brut de l'indemnité de résidence sur une année pleine s'élève à 46k€ soit +23k€ par rapport à l'année passée. Tous budgets réunis, les dépenses de personnel se décomposent ainsi=>

Prévisionnel 2025			
	Chapitre 012 Charges de personnel-Chapitre 013 Atténuation de charges	Dépenses réelles de fonctionnement retraitées des subventions inter budgets	Taux
BP	3 285 981	6 091 326	53.95%
EMMTD	423 000	498 000	84.94%
CENTRE DE SANTE	710 000	822 000	86.37%
CRECHE	979 000	1 129 000	86.71%
<b>TOTAL</b>	<b>5 397 981</b>	<b>8 540 326</b>	<b>63.21%*</b>

\*en 2024, le taux moyen pour les communes de même strate était de 57.06%

Subventions versées			
	2023	2024	Prévisionnel 2025
EMMTD	256 300	275 000	200 000
CENTRE DE SANTE	263 000	100 000	145 000
CCAS	10 000	15 000	25 000
CRECHE	330 000	390 000	416 000
MJC	145 664	144 690	134 112
FOL	241 119	241 119	145 972
St Joseph	109 846	116 151	126 708
RAM	-	22 555	14 900
Associations+foire	49 903	41 415	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 405 832</b>	<b>1 345 930</b>	<b>1 257 692</b>

<=Le chapitre 65 Autres charges de gestion courante, représenterait 21% des dépenses au 31/12/2025.

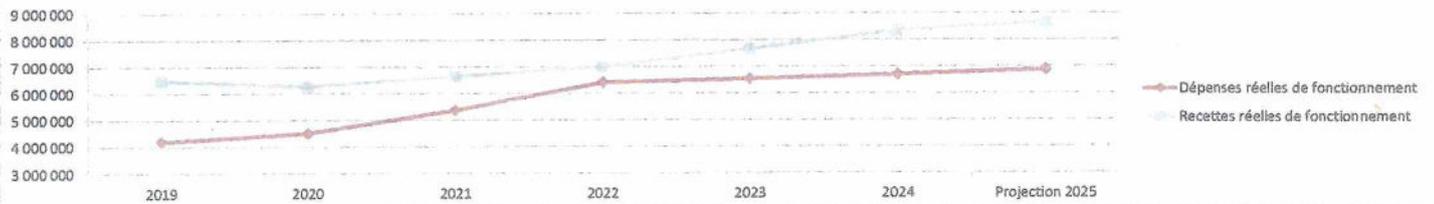
Dans ce chapitre, on retrouve principalement les subventions aux autres budgets (Crèche, Ecole de Musique, CCAS, Centre de santé) et aux associations externes (MJC, OGEC St Joseph, FOL...).Le chapitre en global a diminué de 73k€ soit -4.78% entre 2024 et 2025 car le trop versé de subvention 2024 de la FOL a été directement imputé au versement 2025. Auparavant, on versait entièrement la subvention et on encaissait un remboursement en recettes. On retrouve dans ce chapitre également les indemnités des élus qui sont stables et s'élèvent à 135k€ environ et également les frais de logiciel.

1) Rétrospective du budget principal 2019-2025

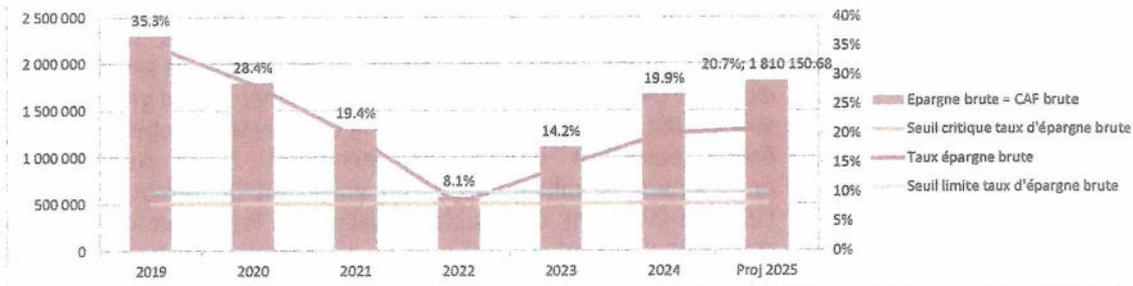
1-1) Analyse du fonctionnement

c. Les taux d'épargne

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement



Evolution du taux d'épargne brute

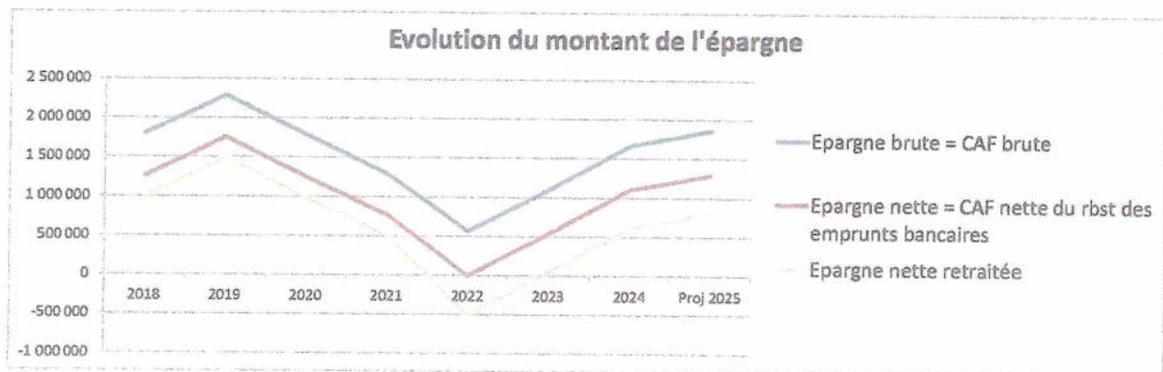


**Définitions:**

**Épargne brute :** différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit du surplus dégagé par la section de fonctionnement pour le financement des investissements. Le seuil critique d'épargne brute se situe à 8% des recettes de fonctionnement, le seuil limite est de 10%. La projection 2025 donne un taux à 20,7%.

**Épargne nette :** elle est calculée en faisant la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette bancaire. Elle correspond à la capacité d'autofinancement injectable pour les dépenses d'équipement notamment. Si l'épargne nette est négative, cela signifie que la section de fonctionnement ne dégage aucune capacité d'investissement et qu'on doit même emprunter pour rembourser nos propres emprunts, une fois que le fond de roulement (réserves des résultats des années précédentes) est épuisé.

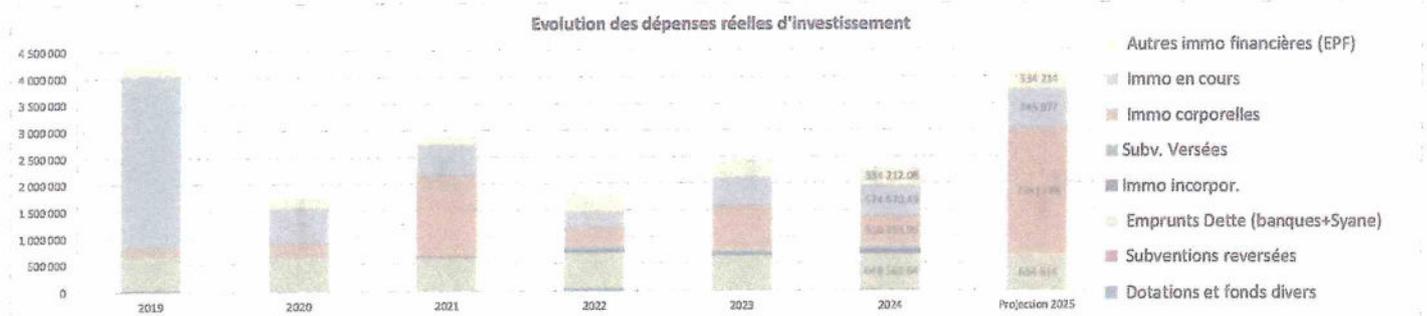
Sur le graphique ci-dessous, ajout d'une **épargne nette «retraitée»** spécifique à Bons-en-Chablais pour tenir compte des engagements financiers en investissement auprès du SYANE, de l'EPF et de l'agglo, en plus des remboursements bancaires. L'épargne nette retraitée continue de se rétablir. En 2025, après avoir remboursé les emprunts bancaires, Syane et EPF, et après avoir versé les attributions de compensation à l'agglo, il resterait 750K€ (projection) pour les dépenses d'investissements.



## Projection 2025

Recettes réelles de fonctionnement-reprise de provision: 8 712k€  
- Dépenses réelles de fonctionnement: 6 902 k€  
= Epargne brute: 1 810 k€  
-remboursement emprunts bancaires: 574 k€  
-versement des attributions de compensation DECI/GEPU à l'agglo: 72k€  
-remboursement Syane: 80 k€  
-remboursement EPF: 334 k€  
=Epargne nette retraitée: +750 k€

1) Rétrospective du budget principal 2019-2025  
 1-2) Analyse de l'investissement  
 a. Les dépenses d'investissements et leurs financements



Les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 4 295k€ en 2025 dont 989 k€ de remboursement EPF, Syane et banques et 72k€ d'attributions de compensations à Thonon agglo pour DECI/GEPU.

Les projets/achats réalisés et engagés seraient principalement les suivants: études PEM (103k€), aménagements abords du collège (37k€), travaux route de Vessonnex (142k€), études et travaux piste cyclable gendarmerie-centre bourg (252k€), liaison routière Brenthonne-Bons (623k€), réintégration des terrains non aménagés de la ZAC (687k€), travaux sécurisation route des Voirons (58k€), diagnostic architectural Eglise de Brens (45k€), rénovation salle des mariages (52k€), phase 2 réaménagement parvis école élémentaire (165k€), relevages cimetières (67k€), travaux Maison Marchand (55k€), Signalisation Information locale (58k€), 2 véhicules services techniques (41k€), extension CTM (76k€) divers travaux de voirie (71k€).

Dans ces projets, certains ne seront pas entièrement payés en 2025 et seront repris en Restes à Réaliser (RAR) dans le budget 2026 lorsque les résultats de clôture 2025 seront connus.

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



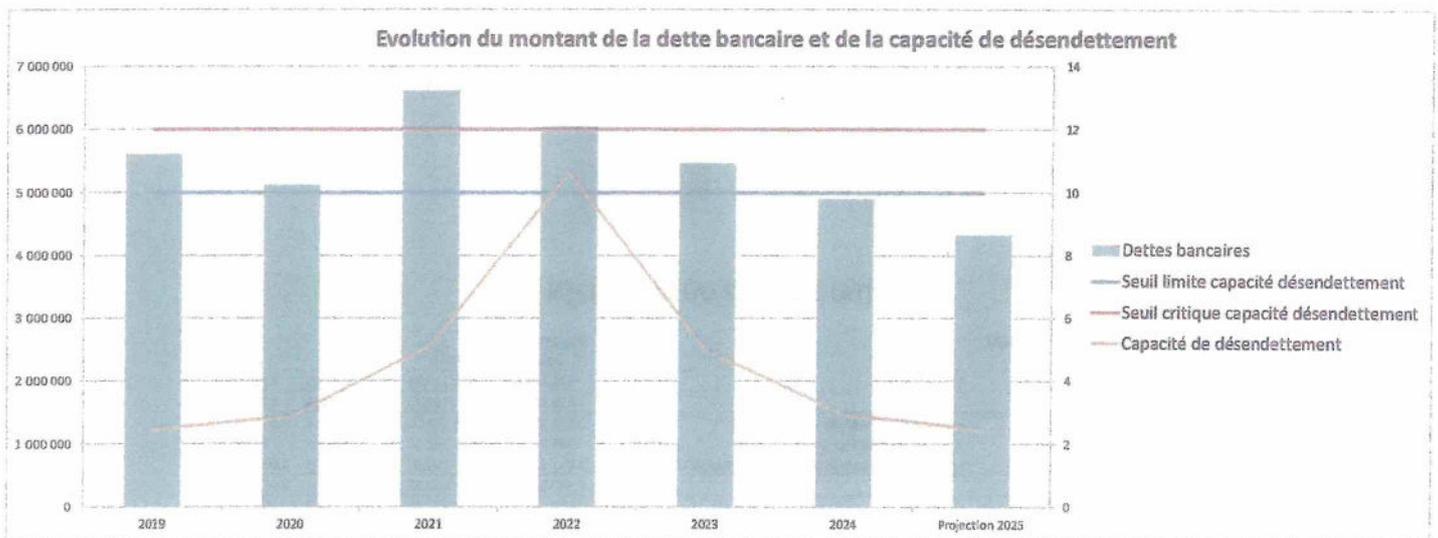
- Les recettes réelles d'investissement notifiées s'élèveraient à 1 007 k€ en 2025 dont 178 k€ de FCTVA, 17.5 k€ de taxe d'aménagement et 813 k€ de subventions:
  - 700k€ du département: liaison Brenthonne-Bons, extérieurs groupe scolaire, route Vessonnex, sécurisation abords collège, diagnostic patrimonial église Brens, centre de santé
  - 57k€ de l'Etat: Maison France Services et extérieurs groupe scolaire
  - 47.5k€ de la Région: vidéoprotection, armement PM et aire de jeux inclusive
  - 1k€ des amendes de police: aide acquisition 2 radars pédagogiques
  - 6.6k€ du Syane: éclairage public
- Les subventions notifiées mais non débloquées en 2025 seront reprises en Restes à Réaliser (RAR) dans le budget 2026 lorsque les résultats de clôture 2025 seront connus.
- Le reste des investissements a été financé par l'épargne nette dégagée par le fonctionnement de l'année et en prélevant sur le fond de roulement composé des résultats cumulés des années antérieures.

1) Rétrospective du budget principal 2019-2025

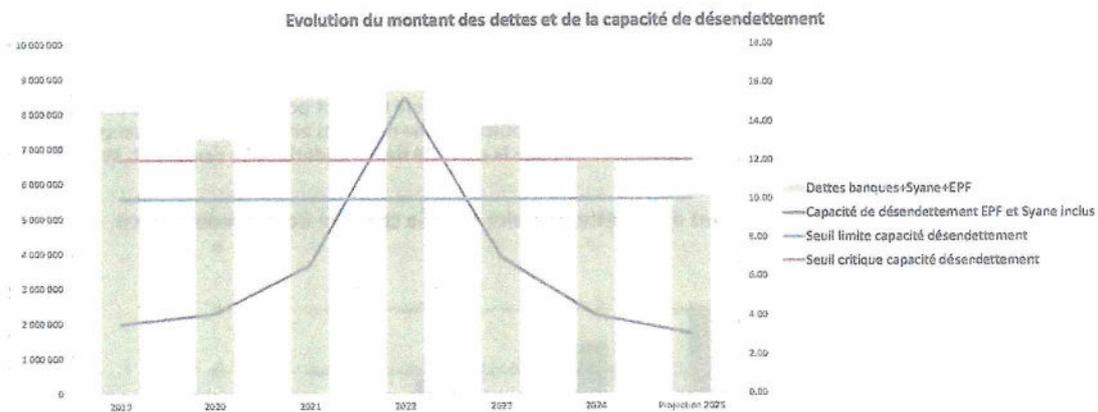
1-2) Analyse de l'investissement

b. La situation par rapport à la dette

La capacité de désendettement est un ratio qui traduit le temps en années que la commune mettrait pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de l'épargne brute. Le seuil critique est de 12 années. De manière officielle, elle ne prend en compte que les emprunts bancaires. Nous pouvons constater que la dette bancaire est passée en dessous des 5M€ et que la capacité de désendettement serait de 2,39 années fin 2025.



Il est intéressant de rajouter les engagements financiers auprès du Syane et de l'EPF dans la capacité de désendettement car ce sont aussi des engagements financiers qui grèvent notre capacité d'autofinancement. Toutes dettes confondues à fin 2025, la CAD serait de 3.13 années.



**CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/N**

Somme de Capital Total Restant Du Au 31/12		Exercice			
Type emprunts	Prêteur	2025	2026	2027	2028
- Autre emprunt	* SYANE	670 119.05	591 169.75	512 220.45	433 271.18
<b>Total Autre emprunt</b>		<b>670 119.05</b>	<b>591 169.75</b>	<b>512 220.45</b>	<b>433 271.18</b>
- Emprunt bancaire	* CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	2 588 064.15	2 218 649.06	1 844 338.24	1 559 232.73
	* CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	305 844.14	229 383.10	152 922.06	76 461.02
	* SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	1 433 333.39	1 300 000.07	1 166 666.75	1 033 333.43
<b>Total Emprunt bancaire</b>		<b>4 327 241.68</b>	<b>3 748 032.23</b>	<b>3 163 927.05</b>	<b>2 669 027.18</b>
- Portage	+ EPF	669 484.74	335 272.65	268 218.13	201 163.61
<b>Total Portage</b>		<b>669 484.74</b>	<b>335 272.65</b>	<b>268 218.13</b>	<b>201 163.61</b>
<b>Total général</b>		<b>5 666 845.47</b>	<b>4 674 474.63</b>	<b>3 944 365.63</b>	<b>3 303 461.97</b>

## 2) Perspectives 2026

### 2-1) Contexte économique / Loi de finances 2026 et conséquences au niveau local

#### Situation macroéconomique: une inflation limitée et une tendance incertaine pour les taux d'emprunts

En 2022, les prix avaient augmenté de 5.2% et en 2023, de 4.9%, tirés à la hausse par ceux de l'énergie et de l'alimentation. En 2024, la désinflation avait débuté avec un taux revenu à 2.4%. Pour 2025, la tendance se poursuit avec un taux d'inflation à 1% du fait du ralentissement des prix sur l'énergie. La projection pour 2026 est à 1.4% et à 1.8% pour 2027.

Sur 2022-2023, la Banque Centrale Européenne avait remonté ses taux directeurs pour contenir la hausse des taux liée à l'inflation. Un pic à 4.5% avait été atteint en décembre 2023 puis les taux des prêts immobiliers sont descendus à moins de 3.5% en décembre 2024. Sur 2025, la situation devrait se stabiliser bien que la fragilité du gouvernement actuel ait provoqué de nouvelles incertitudes sur les marchés financiers ce qui pourrait se traduire par une légère hausse d'ici la fin d'année.

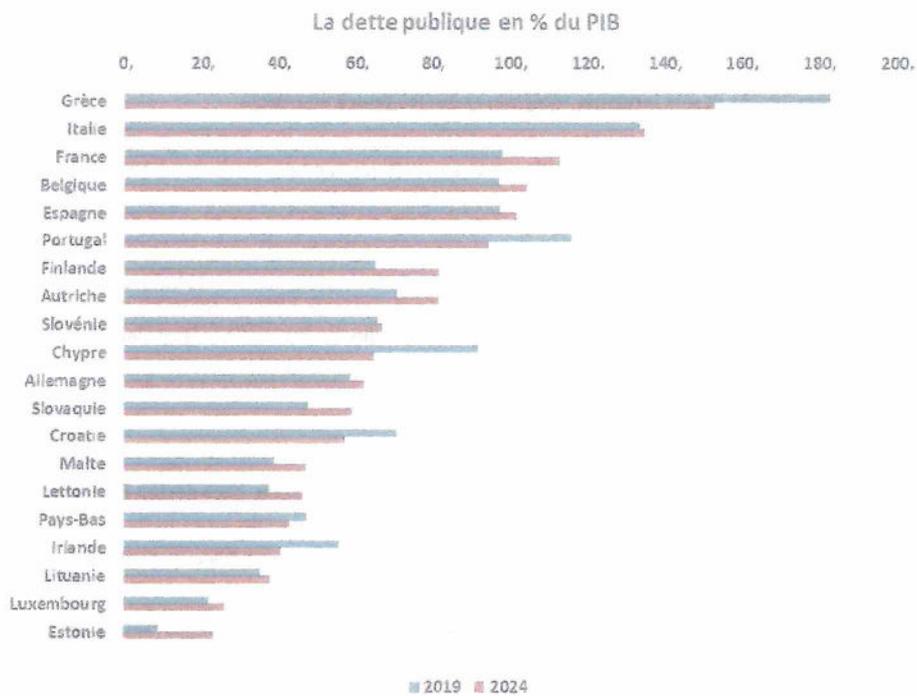
#### Situation des finances publiques

La France présente l'un des déficits publics les plus hauts de la zone euro. Son déficit public 2025 devrait être de 5.4% pour un niveau moyen de 3.1% sur la zone euro. La dette représenterait 114% de son PIB au premier trimestre 2025.

Le Conseil de l'Union Européenne a demandé à la France de respecter une trajectoire de rétablissement de ses finances en ne dépassant pas +1.2% d'augmentation de ses dépenses par an jusqu'en 2029.

Le projet de loi de finances 2026 actuellement débattu est construit avec un objectif de déficit public ramené à 4.7% du PIB et un retour au respect des critères de Maastricht à 3% du PIB en 2029.

S'LOW



### Les principales mesures du PLF 2026 actuellement débattu impactant la commune:

- Reconduction de la Dotation Globale de Fonctionnement 2025 mais sans indexation sur l'inflation: augmentation des dotations de péréquation équilibrée par la diminution de la dotation forfaitaire. +140M€ DSU, +150M€ DSR dont 60% DSR péréquation.

Bons-en-Chablais bénéficie de la dotation forfaitaire qui est inscrite au budget 2026 à hauteur du montant touché en 2024 afin d'anticiper une baisse potentielle bien que l'augmentation de la population devrait amortir cette baisse.

La commune touche également la dotation de solidarité rurale (DSR) qui est composée de la DSR « Bourg-centre » et de la DSR « péréquation ». Elle est éligible à la DSR « bourg centre » car comptabilise plus de 15% de la population du canton d'appartenance. Elle est éligible à la DSR « péréquation » car son potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique. Un abondement de la DSR minime étant annoncé, au budget 2026 il a été inscrit le montant touché en 2025.

En 2025, Bons-en-Chablais est devenue éligible à la part principale de la Dotation Nationale de Péréquation car son effort fiscal est devenu supérieur à 85 % de l'effort fiscal moyen des communes de sa strate du fait de l'augmentation des taux en 2024. Le montant 2025 est reporté au budget 2026.

- Création d'un fond d'investissement pour les territoires (FIT) regroupant la DETR(Dotation d'équipement aux Territoires Ruraux), la DSIL(Dotation de soutien à l'investissement local) et la DPV(Dotation politique de la ville) dont l'attribution est confiée au préfet. Les communes éligibles à la DETR en 2025 seraient assurées de percevoir un montant au moins égal: mesure peu claire car la DETR est attribuée en fonction des projets présentés.
- Baisse de la compensation au titre de la réforme des valeur locatives des locaux industriels de 25% (coefficient de 0.75 appliqué au montant de la compensation): l'impact est d'environ -25k€ pour Bons-en-Chablais.
- FCTVA: recentrage sur les seules dépenses d'investissement. L'impact est de -16.5k€ pour la collectivité.
- DILICO: dispositif de lissage des recettes fiscales: doublé, passant de 1Mds d'euros en 2025 à 2Mds d'euros en 2026. Éligibilité des communes élargie, reversement étalé sur 5 ans au lieu de 3 et part affectée à la péréquation de 20% au lieu de 10 en 2025. Bons-en-Chablais ne serait a priori pas éligible en 2026.

## 2) Perspectives 2026

### 2-2) Orientations budgétaires 2026 pour le budget principal de Bons-en-Chablais

Pour la première fois, le budget de la commune sera voté en décembre. Il est élaboré dans un contexte de fin de mandat pour une année de renouvellement des organes délibérants.

Il a été travaillé avec le souhait d'un renouvellement sur la partie fonctionnement et sans nouveau projet majeur sur la partie investissement de manière à laisser la possibilité à la nouvelle équipe municipale de préparer un budget supplémentaire en lien avec leurs nouvelles orientations politiques.

La préparation budgétaire est dorénavant bien structurée et fiabilisée par des outils facilitant notamment les arbitrages et avec la diffusion d'une culture budgétaire transversale dans l'ensemble des services. L'exécution budgétaire a également connu des avancées significatives avec la dématérialisation de la chaîne de dépenses et des projections fiabilisées.

## a. Les dépenses réelles de fonctionnement

- Les demandes de crédit sont issues d'un travail des services en lien avec leurs élus référents qui ont remonté les demandes au service finances qui les a consolidées. Des séances d'arbitrage des dépenses ont ensuite eu lieu en bureaux municipaux. Voici la proposition de budget 2026 pour les dépenses de fonctionnement avec un virement à la section d'investissement de 426.5k€ et une épargne brute à 1 051k€ qui couvre 100% de l'emprunt bancaire, la capacité d'autofinancement nette s'élevant ensuite à 471.5k€.

Récapitulatif fonctionnement 2026 Budget Principal Bons-en-Chablais							
Chapitre	Désignation	Réalisé 2024	Budget 2025	Prévisionnel réalisé 2025	Budget 2026	Budget 2026/ Budget 2025	Budget 2026/ Réalisé 2025
60	Achats	793 535.05	781 788.00	816 719.94	805 338.60	3%	-1%
61	Services extérieurs	752 605.05	850 874.00	849 862.21	772 770.24	-9%	-9%
62	Autres services extérieurs	258 437.60	298 297.44	217 422.69	283 125.20	-5%	30%
63	Impôts taxes et assimilés	13 926.00	13 500.00	12 295.76	13 000.00	-4%	6%
011	Charges à caractère général	1 816 503.70	1 944 459.44	1 896 300.60	1 874 234.04	-4%	-1%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 193 885.64	3 508 563.00	3 374 507.83	3 669 121.00	5%	9%
65	Autres charges de gestion courante	1 525 822.44	1 464 090.00	1 452 883.80	1 505 520.84	3%	4%
66	Charges financières	108 497.80	96 450.00	96 448.19	84 920.00	-12%	-12%
67	Charges spécifiques	732.45	500.00	500.00	500.00	0%	0%
68	Dotations amortissement provisions	-	2 125.00	2 123.57	42 500.00	1900%	1901%
014	Atténuations de produits	35 000.63	79 766.28	79 582.28	60 985.00	14%	14%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	592 415.11	658 188.00	602 376.00	666 376.00	1%	11%
023	Virement à la section d'investissement	-	2 383 974.31	-	426 585.12	-82%	
Total dépenses		7 272 857.77	10 138 116.03	7 504 702.27	6 380 752.00		

- Les charges à caractère général

- Dans les achats (60), nous retrouvons les dépenses d'énergie. Le nouveau marché avec le Syane pour le gaz prévoit des baisses de coût.
- Les services extérieurs devraient connaître une diminution importante notamment grâce à l'adhésion aux marchés téléphonie et copieurs de la centrale d'achat CANUT.
- Les impôts et taxes sont constitués des taxes foncières.
- Ces sous chapitres constituent le chapitre 011 Charges à caractère général dont une baisse de -22k€ a été proposée entre le prévisionnel du réalisé 2025 et le budget 2026.

• Les charges de personnel:

Le budget 2026 des charges de personnel prend en compte l'augmentation de +3% du taux de CNRACL (+43k€).

La gestion du personnel d'entretien et de gestion des repas de la FOL serait reprise par la mairie. Cela impacte la masse salariale à hauteur de +43k€ (à la baisse pour le chapitre 65 ci-après).

35k€ ont été intégrés pour répondre aux augmentations liées à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) hors avancement d'échelon automatique (avancement de grades, promotions internes, augmentation smic, augmentation régime indemnitaire).

La cotisation pour l'assurance statutaire du personnel est prévue avec une augmentation de 2.5% ce qui représente 12.5k€ en plus.

Les recrutements récents ou prévus qui impactent la masse salariale sur une année pleine sont le 4<sup>ème</sup> policier municipal, le chargé de projet Petites Villes de Demain (en partie financé par l'ANCT), le chargé d'accueil/DRI (80%) pour un total de 130 K€.

Deux agents nouvellement recrutés sont des anciens militaires et leur taux de cotisation CNRACL est de 78% au lieu de 37.65% ce qui représente un surcoût d'environ 20k€ pour ces deux agents.

Par rapport au prévisionnel du réalisé 2025, cela représente +295k€.

• Les autres charges de gestion courante:

Dans ce chapitre, il y a les frais d'hébergement informatique (#658\*), les indemnités des élus et les subventions aux associations. Le tout s'élève en 2026 à 1 505k€.

Subventions versées				
	2023	2024	Prévisionnel 2025	2026
EMIMTD	256 300	275 000	200 000	241 000
CENTRE DE SANTE	263 000	100 000	145 000	80 000
CCAS	10 000	15 000	25 000	25 000
CRECHE	330 000	390 000	416 000	452 500
MJC	145 664	144 690	134 112	135 000
FOL	241 119	241 119	145 972	157 000
St Joseph	109 846	116 151	126 708	140 000
RAM	-	22 555	14 900	15 000
Associations+foire	49 903	41 415	50 000	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 405 832</b>	<b>1 345 930</b>	<b>1 257 692</b>	<b>1 295 500</b>

Autres	
	2025
Cotisation Syane	4250
Participation Classes Ulis	1500
Actes Etat-civil Contamine sur arve	2500
Informatique/ Redevances	63000
Indemnités et frais élus	138055
Autres	600
<b>TOTAL</b>	<b>209 905</b>

- **Les atténuations de produits:** Ce sont les charges qui viennent en déduction de nos recettes :le FPIC (péréquation) et les amendes SRU.
- Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) correspondent aux amortissements des immobilisations et des subventions principalement. Le chapitre 043 contient le virement à la section d'investissement complémentaire.
- Le budget 2026 permettrait de dégager un résultat de 426.5k€ comme indiqué en slide 21.

## b. Les recettes réelles de fonctionnement

- Les recettes sont estimées avec prudence mais avec réalisme. Le débat pour le PLF 2026 étant toujours en cours, cela induit quelques incertitudes notamment sur la DGF. Les recettes pourront être réajustées en cours d'année lorsque les chiffres définitifs auront été communiqués.

Récapitulatif fonctionnement 2026 Budget Principal Bons-en-Chablais							
Chapitre	Désignation	Réalisé 2024	Budget 2025	Prévisionnel réalisé 2025	Budget 2026	Budget 2026/ Budget 2025	Budget 2026/ Réalisé 2025
013	Atténuations de charges	57 059.89	45 090.00	167 683.34	64 308.00	43%	-62%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	425 678.81	381 450.00	426 694.26	384 620.00	1%	-10%
73	Impôts et taxes	540 456.00	540 456.00	540 456.00	540 456.00	0%	0%
731	Fiscalité locale	4 000 706.04	3 975 807.00	4 103 137.28	4 035 350.00	1%	-2%
74	Dotations, subventions et participations	2 802 310.38	2 932 178.00	3 104 366.43	2 968 160.00	1%	-4%
75	Autres produits de gestion courante	433 398.95	288 227.00	301 915.13	217 285.00	-19%	-28%
76	Produits financiers	65 797.65	65 761.00	65 800.85	65 761.00	0%	0%
77	Produits exceptionnels	24 358.30	-	1 300.09	-	-	-100%
78	Reprises sur amortissements et provisions	135.27	-	31 556.00	-	-	-100%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 395.77	88 622.00	85 670.46	84 812.00	-4%	-1%
002	Excédent de fonctionnement reporté	674 085.75	1 840 525.03	1 840 525.03	-	-100%	-100%
	<b>Total recettes</b>	<b>9 113 382.80</b>	<b>10 138 116.03</b>	<b>10 869 104.87</b>	<b>8 360 752.00</b>		
	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 840 525.03</b>	<b>-</b>	<b>3 164 402.60</b>	<b>-</b>		

#### b. Les recettes réelles de fonctionnement

- Les atténuations de charges sont budgétées stables par rapport au budget 2025, s'ajoutent 20k€ de remboursement du coût d'un agent lié à sa situation particulière.
- Le chapitre 70 est composé de toutes les recettes issues de ventes de service et de l'exploitation du domaine. Il est constant par rapport au budget 2025. Mais en diminution par rapport au prévisionnel 2025 car en 2025, il y a eu des recettes de coupes de bois et également des écritures de refacturations aux budgets annexes des frais payés par le budget principal les concernant.
- Le chapitre 73 Impôts et taxes est constant, il comprend l'attribution de compensation de Thonon Agglomération (CLECT)
- Le chapitre 731 Fiscalité locale augmente car l'assiette des taxes augmente avec l'augmentation annuelle de l'indice IPCH du mois de novembre, prévision à 0.8%. Les recettes de DMTO (droits de mutation à titre onéreux) sont prévues avec prudence, à la baisse par rapport au réalisé 2025 mais en hausse par rapport au budget primitif 2025.
- Le chapitre 74 des dotations est également en diminution au budget 2026 car les fonds genevois sont estimés avec prudence de même que la DGF. Le FCTVA, si cela est confirmé au PLF 2026, ne concernerait plus le fonctionnement (-16k€). Également, la commune perdrait 25k€ de recettes de compensation de taxes sur les locaux industriels.
- Le chapitre 75 comporte principalement les loyers facturés, les dotations de fonctionnement pour la Maison France Services (part du département non acquise donc non budgétée) ainsi que les versements des assurances en cas de sinistre. En 2025, la commune a touché 23k€ de remboursements liés à des sinistres qui ne sont pas reportés au budget 2026. Par ailleurs, on ne retrouve plus comme avant le remboursement de la FOL du trop perçu, celui-ci est directement déduit du versement de la subvention.
- Les produits financiers au chapitre 76 sont composés du versement jusqu'en 2028 d'un fonds de soutien pour les emprunts à risque à hauteur de 65 760€.
- Le chapitre 042 est relatif à des écritures comptables de neutralisation d'amortissement des subventions d'investissements versées.



2) Perspectives 2026  
2-2) Orientations budgétaires 2026 pour le budget principal de Bons-en-Chablais  
c. Les taux d'épargne

Avec ce projet de budget de 2026, le taux d'épargne brute à fin 2026 serait de 12.7%.

## 2) Perspectives 2026

### 2-2) Orientations budgétaires 2026 pour le budget principal de Bons-en-Chablais d. Les dépenses d'investissement et leur financement

- Le budget d'investissement a été travaillé sans nouveau projet d'ampleur afin de laisser à la nouvelle équipe municipale le soin de travailler le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).
- Le montant des dépenses d'investissement réelles (emprunts et projets) inscrites au budget 2026 s'élèveraient à 3635 K€.
- Les recettes d'investissements réelles hors emprunt ne s'élèvent qu'à 190k€ au chapitre 10 composé du FCTVA et de la taxe d'aménagement qui est en diminution préoccupante depuis la réforme la concernant. Auparavant elle était due à 50% au moment du dépôt de permis puis à 50% 2 ans après. Depuis septembre 2022, elle est due après l'achèvement des travaux. (prévisionnel 2025: 17.5k€; 2024: 85k€; 2023:80k€; 2022: 137k€; 2021: 394k€; 2020: 226k€). A cela s'ajoute des ventes de foncier pour 1 203K€.
- Les autres dépenses et recettes des chapitres 40 et 41 sont des écritures d'ordre incluant notamment l'intégration de deux portages EPF qui prennent fin en 2026 pour le chapitre 41: la maison LAVY pour 1 764k€ et la maison Marchand pour 456k€. Le chapitre 40 comporte les écritures liées aux amortissements.
- Le budget d'investissement 2026 s'équilibrerait avec un emprunt d'1 234k€ qu'il conviendra de réajuster lorsque les résultats de clôture 2025 seront connus et réintégrés au Budget Supplémentaire.
- La capacité de désendettement fin 2026 serait de 5.29 années si un emprunt de ce montant était réalisé.

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le 18/11/2025

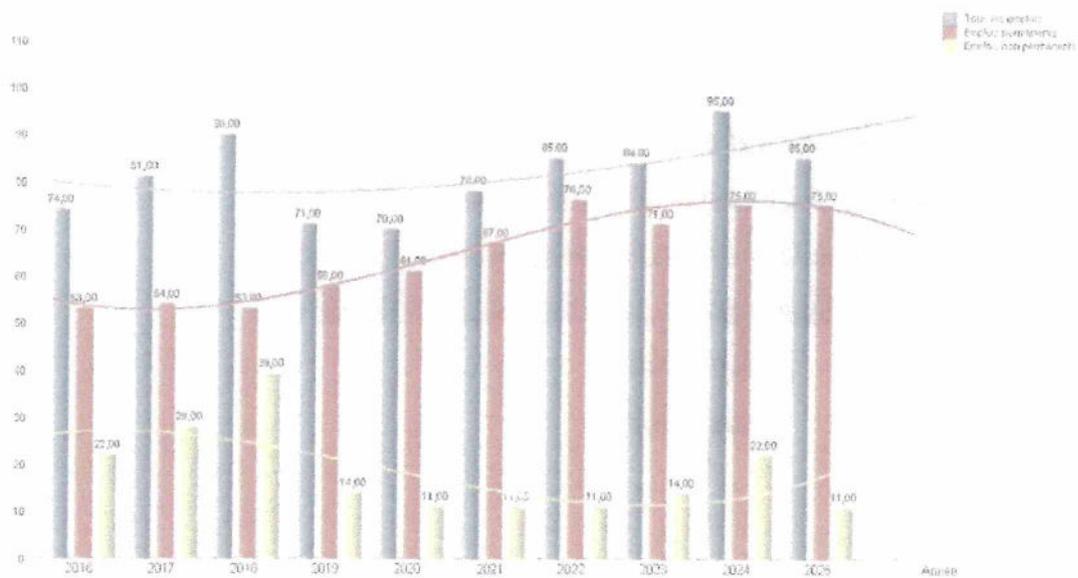


ID : 074-217400431-20251113-D2025\_111305-DE

<b>Investissement 2026 Budget Principal Bons-en-Chablais</b>		
Chapitre	Désignation	2026
		Budget
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté déficit	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 812.00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	2 220 700.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts et dettes assimilées	658 950.00
204	Subventions d'équipement versées	81 812.00
20	Immobilisations incorporelles	844 522.80
21	Immobilisations corporelles	1 710 000.20
23	Immobilisations en cours	-
27	Autres immobilisations financières	338 493.00
	<b>Total dépenses</b>	<b>5 939 290.00</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté excédent	-
021	Virement de la section de fonctionnement	428 585.12
024	Produits de cessions	1 203 012.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	688 378.00
041	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur des sections	2 220 700.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	190 000.00
13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts et dettes assimilées	1 232 616.88
21	Immobilisations corporelles	-
23	Immobilisations en cours	-
27	Autres immobilisations financières	-
	<b>Total recettes</b>	<b>5 939 290.00</b>
	<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-</b>

## 2) Perspectives 2026 2-3) Focus Ressources Humaines

Effectif physique de 2016 à 2025 par type d'emploi



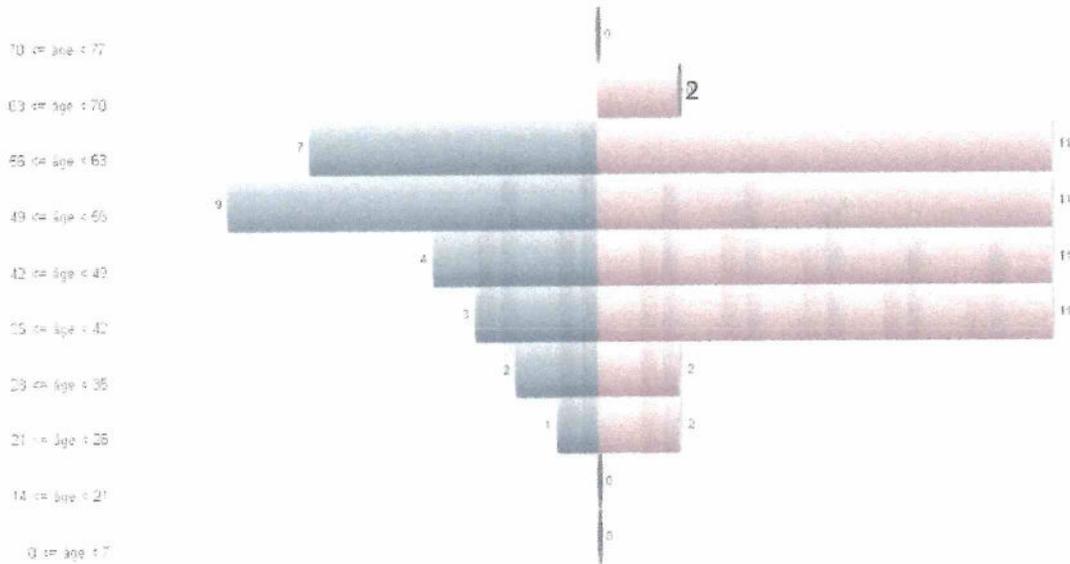
Budget principal

En 2018 et 2024, recensement.



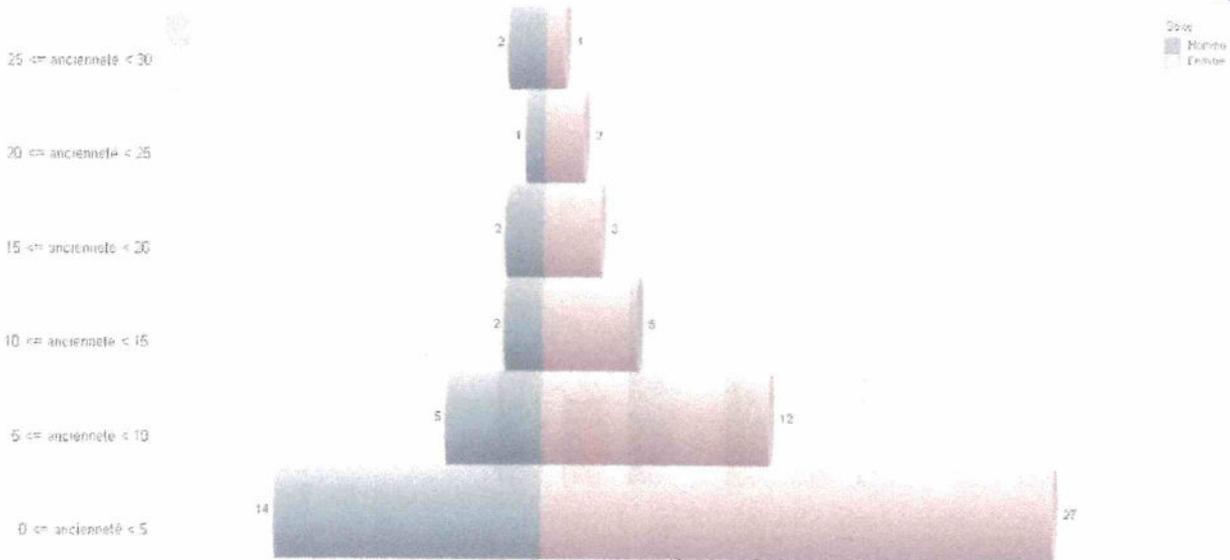
Budget principal

Pyramide des âges au 30/11/2025  
Effectif physique mensuel par tranche d'âges pour tous les emplois





Pyramide d'ancienneté au 30/11/2025  
l'effectif physique mensuel par tranche d'ancienneté pour tous les emplois



Budget principal

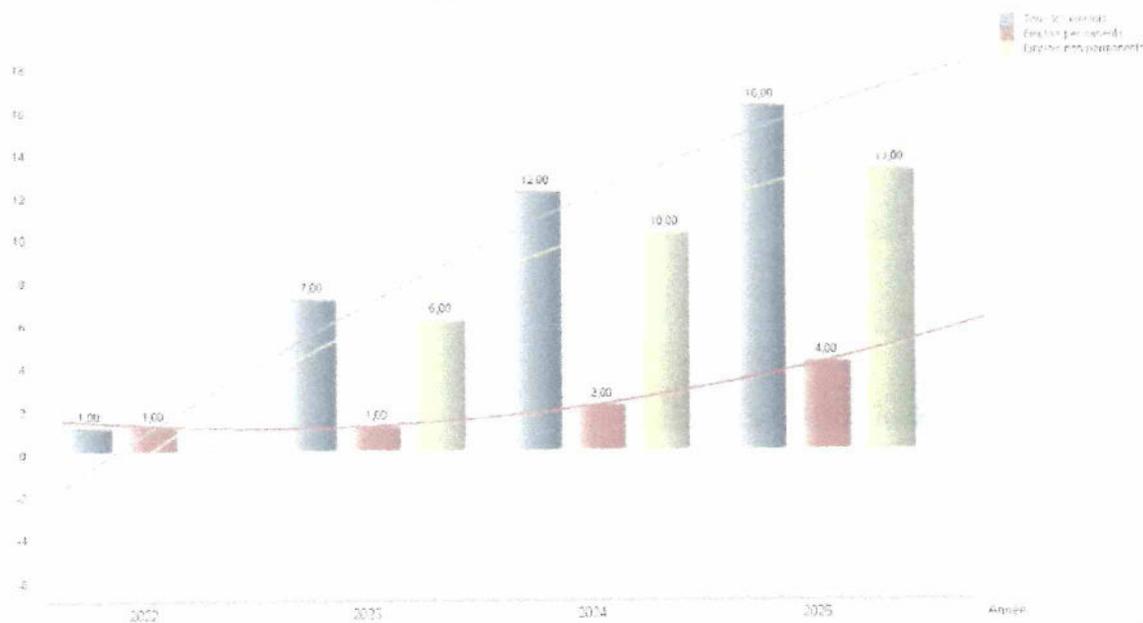
2025  
Homme  
Femme



2) Perspectives 2026  
2-3) Focus Ressources Humaines

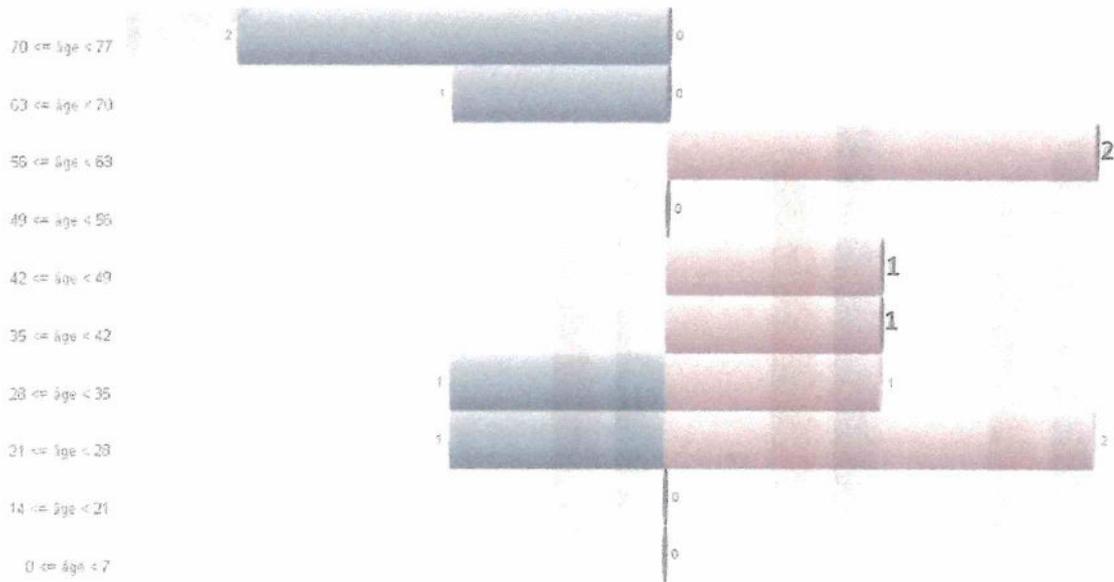
Budget  
Centre de  
santé

Effectif physique de 2016 à 2025 par type d'emploi





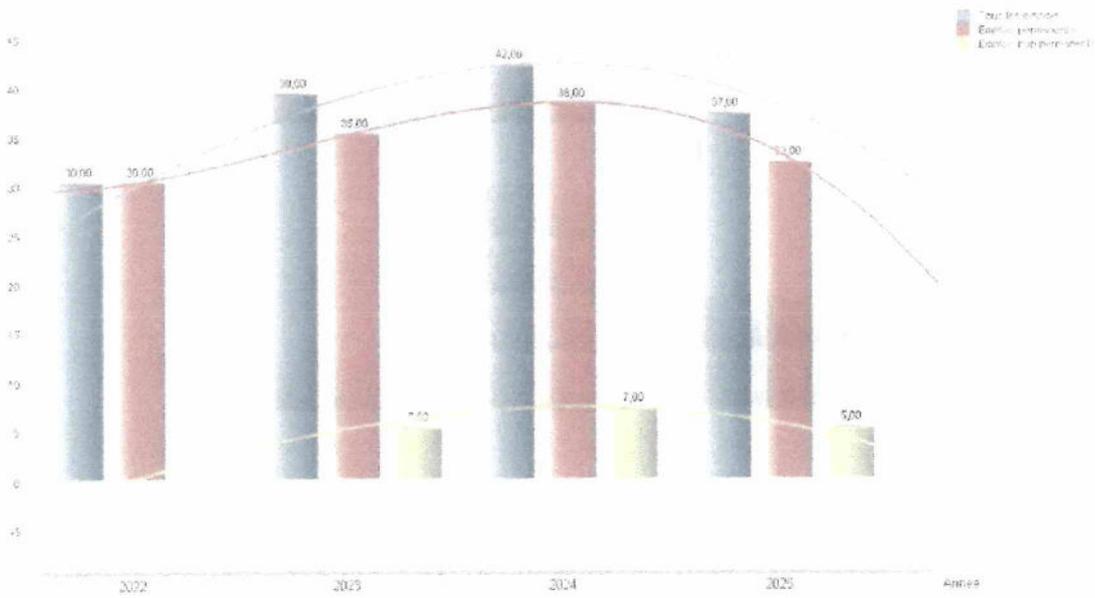
Pyramide des âges au 30/11/2025  
Effectif physique mensuel par tranche d'âges pour tous les emplois



Budget  
Centre de  
santé

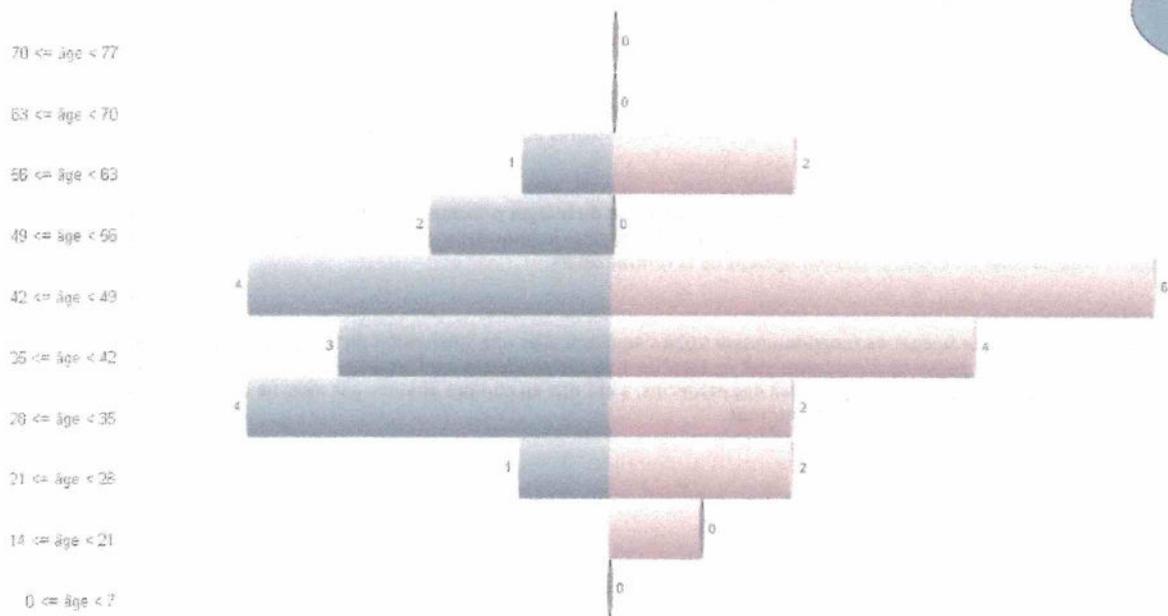
### 2) Perspectives 2026 2-3) Focus Ressources Humaines

Effectif physique de 2015 à 2025 par type d'emploi



Budget  
Ecole de  
musique

Pyramide des âges au 30/11/2025  
Effectif physique mensuel par tranche d'âges pour tous les emplois



Budget  
Ecole de  
musique

## 2) Perspectives 2026

### 2-4) Orientations budgétaires des budgets annexes du budget principal (ZAC, CSC, EMMTD)

- **ZAC:** Ce budget sera clôturé au 31/12/2025. Ses résultats de clôture seront intégrés au budget principal 2026.
- **EMMTD:** Le budget de fonctionnement 2026 s'équilibre avec une subvention du budget principal de 241 000€. Il prend en compte l'embauche d'un apprenti au service administratif et la mise en place d'un régime indemnitaire pour l'ensemble des agents. Le budget de l'EMMTD sera sujet à réajustement en fonction des inscriptions de la rentrée 2026.
- **Centre de Santé Communal (CDS):** Le budget de fonctionnement 2026 s'équilibre avec une subvention du budget principal de 80 000€. Il est construit avec la prévision d'embauche de 2 médecins soit un total de 5.58 ETP médecins sur l'année et l'embauche de 0.5ETP d'assistant médical soit 2.5 au total. Sur le temps de travail des médecins, a été pris en compte 3heures par mois ne donnant pas lieu à facturation de la patientèle car dédiées à des réunions internes.

## En conclusion...

- Le budget 2026 est un budget de continuité. Sur la deuxième moitié du mandat, il y a eu une nette amélioration des finances locales et de la trajectoire budgétaire permettant de retrouver une capacité d'investissement supérieure à la moyenne des communes de même strate (en 2024, la commune a dégagé une épargne brute de 277€/habitant alors que les communes de même strate ont dégagé en moyenne 214€/habitant). Cette capacité d'investissement a été en quasi totalité utilisée pour le remboursement des emprunts et des portages fonciers.
- La fin des premiers portages fonciers en 2026 permettra de retrouver dès 2027 une capacité d'investissement pour financer les projets du PPI futur.

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le 18/11/2025

S'LOW

ID : 074-217400431-20251113-D2025\_111305-DE